



SYNDICAT DES
TRAVAILLEUSES
ET TRAVAILLEURS
DE ROLLS-ROYCE
CANADA-CSN

Message aux membres du STTRRC-CSN:

Aujourd'hui, RRC a partagé avec vous sa nouvelle politique concernant les "super utilisateurs". Ce message a pour but d'informer nos membres que le STTRRC-CSN est sans équivoque contre cette politique. À ce titre, le comité d'atelier a déjà déposé un grief (23-028) qui stipule ce qui suit : « Conformément à l'article 2.01 de la convention collective, nous contestons la décision de l'employeur d'établir unilatéralement des conditions de travail de salariés de l'unité de négociation quant aux responsabilités de super utilisateurs. »

Dans un souci de transparence et de mise en contexte, RRC s'est adressée au comité d'atelier concernant la mise en place des super utilisateurs. Comme la convention collective ne contient aucune mention ou référence à un tel rôle, le sujet a été abordé par le comité de négociation. Depuis ce temps, il y a eu plusieurs de réunions entre les comités de négociation de RRC et du STTRRC-CSN pour tenter de parvenir à un accord sur des détails tels que les primes et les critères de sélection, pour n'en citer que quelques-uns. Malheureusement, les discussions sur le sujet ont pris fin, car RRC maintient sa position selon laquelle il s'agit d'une politique de l'entreprise et, en tant que telle, ne fait pas l'objet de négociations. Nous souhaitons rappeler à nos membres que vous ne pouvez pas être forcés d'occuper ce rôle.

Solidairement,

STTRRC-CSN

